

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

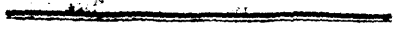
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

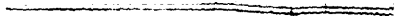
1870

MÉLANGES RELIGIEUX,

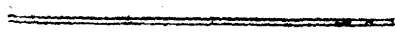
RECUEIL PÉRIODIQUE.



Omnia et in omnibus Christus.
EPIST. S. PAUL. COL. c. III. v. II.



TOME II.



MONTREAL:

BUREAU DES MÉLANGES RELIGIEUX, RUE ST. DENIS,

PRÈS L'ÉVÊCHE.

1841

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez
MM. FABRE et LE-
PROHON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-
MENT, quatre piastres
pour l'année, cinq pias-
tres, par la poste, pay-
ables d'avance.

VOL. 2.

MONTREAL, 23 JUILLET 1841.

No. 1.

A NOS LECTEURS.

—o—

EN commençant le second semestre de cette publication, nous ne pouvons nous dispenser d'adresser à nos lecteurs quelques réflexions que nous suggère naturellement l'exécution de notre tâche. Dès que nous fûmes chargé, il y a six mois, de l'importante obligation de diriger une feuille religieuse, nous comprîmes, mieux que jamais, combien ce devoir était de beaucoup plus difficile qu'il n'était flatteur. Aussi, dès le début de cette entreprise, nous nous empressâmes de prendre et de recueillir les conseils et les suggestions de nos amis. Certes, les avis ne nous manquèrent pas ; bien au contraire, ce fut leur multiplicité même qui nous plaça souvent dans la plus gênante perplexité. Car, au milieu de cette diversité de plans et d'idées qu'on nous présentait amicalement de plusieurs coins, notre plus grand embarras ne fut pas toujours de choisir, mais bien de concilier des vues, des goûts différents, quelquefois même opposés. Nous nous sommes sincèrement efforcé de profiter de ces avis, et, dans plusieurs circonstances, nous pensons en avoir mis quelques-uns en pratique ; mais la conclusion dernière que nous avons cru pouvoir déduire, c'est qu'on voulait qu'il existât un journal religieux, et qu'on voulait aussi y trouver de quoi contenter tout le monde. Or, le moyen, s'il vous plait, de satisfaire, dans un seul service, tant d'appétits variés, avec aussi peu de mets que nous en avons à notre disposition ?

D'une autre part, lancé dans une carrière que nous n'avions ni parcourue, ni désirée, il était tout naturel que nous n'abordassions notre tâche qu'avec crainte et circonspection. D'ailleurs, l'isolement dans lequel nous l'issions, par nécessité ou autrement, des amis mêmes qui, par leurs désirs, semblaient nous avoir imposé le fardeau ; tout nous commandait la réserve, la pusillanimité, si l'on veut, qui caractérise notre premier volume. Ceux donc

qui ont blâmé d'abord notre ligne de conduite, la regarderont peut-être désor-
mais comme un acte de prudence, ou au moins de sage nécessité. Les mê-
mes difficultés dûrent également laisser notre feuille dans un état d'infériorité
que nous confessons ingénument, et qui pourtant ne nous afflige que parce
qu'il pourrait tourner au désavantage de la noble et sainte mission dont nous
sommes revêtu.

Voilà pourquoi nous n'hésitons pas à le dire : notre travail n'est qu'une bonne
œuvre commencée. Faisons qu'elle se continue, qu'elle prenne même tout
le développement dont elle doit être susceptible. Pour cela, redoutons l'es-
prit de défiance et de division qui est, en religion surtout, cent fois plus nuisible
qu'en politique, et qui nous serait ici d'autant plus funeste, que les efforts de
nos ennemis sont plus grands et plus hypocrites. Nous faisons donc, en terminant
ce préambule, un nouvel appel à tous les amis de la religion et de l'ordre public,
et nous leur disons : Pour que les MÉLANGES RELIGIEUX puissent utile-
ment servir la cause commune, il est important que les gens de bien les regar-
dent comme une tribune ouverte à tous les défenseurs de la foi et du bonheur
social en Canada. Que tous ceux qui veulent ce bien s'unissent à nous. Recueil-
lons toutes les lumières ; défendons ensemble la vérité ; fortifions nous les uns
et les autres d'une assistance amicale et chrétienne ! Quelque soit le résultat
de nos travaux, il est du moins une récompense qui ne peut nous manquer, cel-
le de l'accomplissement d'un devoir.

C O R R E S P O N D A N C E S .

RÉPONSE AUX LETTRES DE M. C. MONDELET, SUR L'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE.

MONSIEUR,

Au retour d'un voyage, qui m'a tenu quelque temps éloigné de ma mai-
son, j'ai trouvé chez moi un petit volume de lettres sur l'Éducation Élémén-
taire, relevé des respects de l'auteur ; j'ai reçu l'un et l'autre avec une
satisfaction que je me plais à vous exprimer, et je suis heureux que cette
circonstance me fournisse l'occasion de me rappeler au souvenir d'un citoyen
dont le talent, bien dirigé, peut devenir très-utile au pays.

Avec une aussi favorable disposition pour l'auteur et pour le sujet qu'il a
entrepris de traiter, j'ai dû profiter, pour faire la lecture de mon volume, de
chaque instant qu'il m'a été possible de dérober à d'autres occupations ; et,
malgré ma diligence, il m'a fallu quelques jours pour embrasser le système
dans son ensemble et m'en former une idée complète.

Ce système considéré abstractivement et comme une simple théorie applicable à un peuple qui n'aurait qu'une même croyance ou qui n'en aurait aucune, peut avoir un mérite que je me plais à lui reconnaître. Tout homme qui ne voit dans son semblable qu'un animal doué de raison, susceptible de perfectionnement, qu'un engin utile à la société ; qui ne considère l'éducation que comme un moyen d'utiliser une machine, en la rendant plus propre aux affaires, aura probablement peu de chose à objecter ; au surplus, ce ne pourrait être que contre certains détails qui ne peuvent affecter le système dans sa base. Qu'importent, en effet, les qualités du cœur à celui qui ne veut que des bras ! Une opération arithmétique qui fait sa preuve a-t-elle besoin de moralité pour être juste ? Son but sera donc atteint, quand il aura matériellement perfectionné l'individu ; que lui importe le reste ?

L'éducation élémentaire est un sujet qui, de nos jours, occupe plus ou moins les nations civilisées. La France, la Belgique, la Prusse, l'Irlande, les Etats-Unis en ont fait le thème de longues discussions qui ont excité le plus vif et le plus profond intérêt ; mais, de tous les peuples qui s'en sont occupés, il n'y en a peut-être pas un seul qui ait donné, à l'éducation élémentaire, cette base sur laquelle elle doit enfin reposer. Les contrées dont les habitans n'ont tous qu'une même croyance religieuse, quelque'elle soit, n'ont pas à cet égard les mêmes difficultés à surmonter, que celles dont les symboles différents sont autant d'obstacles à l'adoption d'un système qui réunisse tous les suffrages. Malheureusement pour nous, notre pays est un de ceux qui présentent les plus grandes difficultés à raison de la diversité des croyances.

La plupart de ceux qui, sans être profondément religieux, ont écrit sur l'éducation élémentaire, sont tombés dans une erreur aussi funeste à l'Etat qu'aux individus eux-mêmes. Tous ont senti la nécessité d'une conscience pour l'individu et d'une morale publique ; mais, par une inconséquence inconcevable dans un homme qui pense, ils n'ont pas voulu voir que tout système d'éducation élémentaire, qui réunit sous un même toit et sous la férule d'un même maître les enfans de différentes croyances, doit nécessairement amener le mépris pour tous les dogmes et conduire les élèves à l'indifférence absolue. En effet, quelle impression fera sur un enfant la croyance de ses parents ou de son pasteur, lorsqu'elle sera continuellement contredite par ses condisciples et regardée par son maître comme une opinion indifférente ? Un seul dogme sera-t-il à l'abri du doute chez l'élève ainsi exposé, et tous les dogmes religieux seront-ils autre chose que de simples opinions, variables, comme la politique, selon le tems et les circonstances ? Comment concevoir une

conscience chez celui qui n'a point de dogmes fixes ? Les écoles élémentaires ouvertes à toutes les croyances deviennent donc la destruction de toute croyance et par suite de toute morale individuelle et publique.

L'éducation élémentaire doit nécessairement renfermer deux choses : éclairer l'esprit, en l'ornant de connaissances utiles ; former le cœur de la jeunesse, en lui faisant goûter les vérités morales et en lui en facilitant la pratique. Sans la morale l'éducation sera toujours très-imparfaite, souvent même dangereuse en ce qu'elle réveille en l'homme des ambitions, des inclinations, des appétits qui, n'étant modérés par aucun frein, feront son malheur et celui de ses semblables. D'où naissent, dans les anciens pays surtout, tant de malversations, d'infidélités, de faillites, de suicides, d'ambitions qui bouleversent les états et les appauvrissent ? Est-ce de l'ignorance de l'esprit ou de la corruption du cœur ? Tous ceux qui ont réfléchi, savent que toutes ces calamités sont les fruits de l'immoralité et non de l'ignorance.

La religion et la morale sont les supports indispensables et nécessaires de toutes les facultés, inclinations et habitudes qui rendent l'homme utile à la société. En vain vantera-t-on son amour du bien public et son patriotisme, si l'on ose porter une main téméraire sur ces deux grands piliers du bonheur des hommes, sur ces fermes appuis des devoirs du citoyen. L'homme politique et l'homme profondément religieux doivent les respecter et les chérir également. On écrirait en vain des volumes pour montrer la connexion qu'ils ont avec la félicité publique et privée. Que deviendra l'honneur, la réputation, la vie même, si la religion ne retient la langue, la main, etc. ? Quel moyen reste au juge sur le banc, dans la recherche de la vérité, si la sainteté de la religion ne préside plus au serment ? Sur quoi baser l'obligation de la loi, sans une conviction religieuse ? Que serait donc une école dans laquelle on ne parlerait ni de religion, ni de morale et par suite des dogmes qui en sont la base ? Une semblable école ne serait qu'une véritable ménagerie où l'on forcerait des êtres raisonnables à jouer un certain rôle sur le théâtre de cette vie, sans leur apprendre le plus essentiel ; ce qu'ils sont, ce qu'ils doivent être, leurs espérances ; ce qu'ils doivent à leur Créateur, à leurs semblables.

L'étude de la religion ne doit donc pas être considérée, dans les écoles, comme une occupation secondaire ; mais elle doit être l'objet d'une attention toute particulière des maîtres qui, à cet égard, ne peuvent jamais être trop soigneux et trop attentifs.

Ce principe étant admis en tout ou en partie, on ne peut s'empêcher de voir, dans le système proposé, un défaut bien essentiel qui le rend absolument mau-

vais et dangereux pour le dogme. Qui ne voit qu'une réunion d'enfans de différentes croyances, enseignés par un maître qui pourra n'en avoir aucune, ou qui, dans la supposition la plus favorable, ne peut en avoir qu'une, n'est qu'une mommerie religieuse et non un enseignement ; quoi de plus propre à déraciner toute croyance du cœur de la jeunesse, que de lui donner, pour précepteur, un homme que sa situation oblige à paraître indifférent ? Comment le maître le plus modéré et le plus habile respectera-t-il également ce que sa conviction lui montrera comme une vérité ou un mensonge ; sans prédilection pour sa croyance, s'il en a une, ou sans montrer son dédain pour toutes, s'il est athée ? Un tel précepteur de morale me paraît quelque chose de si chimérique de la part d'un catholique, que je ne voudrais pas, pour le seul mérite de l'invention, voir placer mon nom dans le dictionnaire des grands hommes.

Mais, dira-t-on, l'Etat doit-il donc se mêler de dogmes et de religion ? Je sais que la mission de ceux qui gouvernent l'état n'est pas de dogmatiser ; les chefs des états chrétiens qui reconnaissent l'Evangile et l'admettent comme un livre révélé, savent tous que, dans l'Eglise, ils n'ont point d'autre rang que celui d'auditeur. Or, si l'état n'a point reçu la mission d'enseigner, il n'a point reçu non plus celle de pervertir l'enseignement religieux. S'il ne peut établir des écoles communes sans pervertir l'enseignement, j'en conclus tout simplement qu'il n'a pas droit de le faire. Comment pourrait-il en effet, priver les parents d'un droit qu'ils tiennent de la nature, celui d'élever leurs enfans, en les forçant de confier leur éducation à des maîtres qui ne seraient pas de leur croyance ?

Les biens que la foi nous montre étant d'un ordre bien supérieur à ceux de la vie présente, tout bon catholique qui fonde sur elle son espérance d'un avenir, qui admire avec un saint orgueil la perpétuité de sa foi, remontant au-delà de dix-huit cents ans ; qui reconnaît cette chaîne non interrompue de pasteurs dont St. Pierre est le chef ; qui ne voit enfin dans toutes les sectes que des religions d'un jour, fruit de l'orgueil et de l'insubordination ; ne consentira jamais à renoncer à tant de biens en abandonnant ses enfans à la surveillance d'un maître, sous la seule garantie que ce maître se montrera indifférent à l'égard de sa croyance. Il faut priser bien peu sa foi, ses dogmes et ses espérances, quand on les sacrifie avec tant de complaisance à une affaire de calcul.

Qui ne voit, en outre, quo les sectes protestantes auraient à cet égard, un grand avantage sur nous ? Ont-elles quelque chose à perdre, elles, qui ne sont

que des négations des vérités catholiques ? Leur infériorité numérique n'aura-t-elle pas tous les avantages du grand nombre dans la composition du Bureau d'administration et dans le choix des maîtres qui seront pris dans leurs rangs, comme on le fait généralement dans l'administration civile ? A la certitude du danger, qu'offre-t-on pour garantie ? Une loi !..... Qui ne connaît l'immense différence qu'il y a entre la loi et son observation ? L'hypocrisie d'un pédagogue, aidée des conseils d'un avocat, ne pourra-t-elle pas éluder la loi ? Qui ne sait combien il est facile de succomber dans une bonne cause !

Cette appréhension se change en certitude lorsque l'on considère que la seule composition de la cour suprême, qui devrait juger le SURINTENDANT, le GRAND MAÎTRE, en dernier ressort, serait elle-même, pour ainsi dire, une garantie en faveur de la violation de la loi. Quel tribunal que celui dont les juges peuvent se trouver aux quatre coins de la province, dans l'impossibilité de se réunir même une fois l'année ? Quel malheureux père oserait se plaindre, s'il se croyait lésé ; et, s'il s'en trouvait un seul assez courageux pour le faire, pourrait-il espérer de voir jamais le banc des juges au grand complet ? Quel serait l'avenir religieux de notre jeunesse canadienne, s'il reposait sur de semblables institutions ! Ces craintes sont-elles chimériques ? Non, M.; j'en appelle à vous-même ! Vous souvient-il d'un tems où vous sentiez toutes ces choses que je ne vous apprends pas ? Si ce sentiment était chez vous une conviction, comment s'est-il changé sitôt en un sentiment tout contraire qui vous porte à livrer notre jeunesse à la discrétion de ceux que vous n'auriez pas voulu avoir pour concitoyens ?

Puis, pour ne noter qu'en passant un autre inconvénient qui n'est pas moins réel, où trouver cette multitude de citoyens qualifiés sous tous les rapports à devenir la lumière et le bon exemple de toute la société, soit comme instituteurs, soit comme membres des différents bureaux d'éducation qui soient tous, aux termes de la loi, gens sans préjugés, sans passions, moraux, religieux, indifférents, chrétiens, déistes, ayant des mœurs et ne tenant à aucun dogme, aimant la vérité et propageant l'erreur sans scrupule, sans remords, en un mot, faisant tout aux termes de la loi ! Dans l'état actuel de notre société, au sortir de commotions politiques, de semblables pédagogues, si on les pouvait trouver, ne seraient-ils pas la huitième merveille du monde ? Admettons, pour un instant, la possibilité de tant de merveilles, il en reste une que tout cœur catholique ne verrait jamais sans douleur, ce serait de voir élever notre jeunesse par des maîtres protestants ; quiconque ne sait pas craindre à la vue d'un tel danger ne sait ce que c'est que la foi et les devoirs qu'elle impose aux parents à cet égard.

Je termine ces remarques en vous exprimant ma surprise que votre zèle pour l'éducation ne vous ait pas suggéré quelque chose de plus digne de vous, et surtout de plus convenable à la grande majorité catholique de vos concitoyens. On doit en être d'autant plus étonné que vous aviez déjà sous les yeux des institutions qui, avec l'aide d'une législature éclairée, pouvaient devenir des modèles ; je veux dire les écoles normales et surtout l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne. Les témoignages les plus honorables en faveur de ces écoles essentiellement catholiques, rendus à la barre de la chambre des Communes, en Angleterre, par lord Stanley et autres protestans de condition, font un singulier contraste avec les conceptions d'un catholique qui, dans un système d'éducation élémentaire, ne les a pas jugés dignes de la plus légère mention. L'empressement, en France, à se procurer de ces maîtres est tel que dans plusieurs localités, on demande des Frères que l'on soutient par des contributions, en sus des taxes imposées par le gouvernement pour le soutien d'écoles dont on ne veut point. Mais je crois découvrir vos motifs ; en proposant des écoles catholiques, les protestans vous auraient opposé, et votre but était manqué. Dans ce cas même, vous rendiez au pays un service éminent. Vous gagniez alors l'avantage d'une position très-favorable. Tous ceux qui n'auraient pas voulu se joindre à nous ne nous accorderaient-ils pas le droit de nous séparer d'eux ? Quel homme raisonnable aurait pensé à attirer les enfans catholiques aux écoles protestantes, après avoir refusé d'envoyer les siens aux écoles catholiques ? En outre, ce système d'écoles communes est bien loin d'être admirable, même dans les Etats-Unis. Personne n'ignore les interminables difficultés qui naissent du vice même de ce système ; les protestans sans préjugés et du plus haut caractère sont les premiers à le reconnaître. (Voir les Nos. 51 et 52 du *Freeman's Journal*.) M. Seaward, gouverneur de l'Etat de New-York, dont le témoignage ne doit pas vous paraître suspect, se montre en ceci votre antagoniste et je pourrais vous en citer quelques centaines d'autres, qui pensent comme lui. On ne peut donc que regretter que votre système, si défectueux sous le rapport religieux, ait été lancé dans le public sans plus de réflexion. L'opinion une fois faussée, il est bien difficile de ramener les esprits à la raison et à la justice. Espérons que nos compatriotes n'en goûteront jamais le fruit. Si l'expérience du passé leur a inspiré la sagesse, ils se rappelleront que certaines théories, assez séduisantes en apparence, ne procurent pas toujours les avantages qu'elles promettent. Si jamais le système proposé devenait loi, le clergé catholique, qui a su pren-

dre sa position et la maintenir, aura encore, j'ose l'espérer, assez de courage et d'amour de son devoir pour braver cette nouvelle tempête ; attendons la fin.

Je suis, avec considération,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
UN CATHOLIQUE

—o—
LES CATHOLIQUES

ONT-ILS TORT D'ORNER MAGNIFIQUEMENT LEURS ÉGLISES ?

Depuis bientôt un an, certains aventuriers, venus d'outre-mer, résident à Ste. Scholastique. Nos habitans les appellent Suisses. Leur unique occupation est de courir çà et là, la Bible à la main, et de la lire à qui a la patience de les écouter. A eux s'est joint un canadien du lieu, qui, avec son épouse, a apostasié, ou plutôt a montré ce qu'il était depuis longtemps intérieurement. Ses parens, très-bons catholiques, gémissent sur son apostasie. C'est tout ce que ces Suisses ont opéré ici, et il paraît qu'il n'obtiendront rien d'avantage.

La science de ces prédicans consiste en un babil de femme ; à leur arrivée, ils déclamaient devant nos habitans, contre le purgatoire, la confession auriculaire, la Sainte-Vierge, le baptême, les revenus des curés, la magnificence de nos églises, &c. &c. Selon ces savans, qui ne savent rien, ou bien, s'ils sont instruits, sont des imposteurs, comme je le prouverai, les prêtres catholiques sont trop riches, les temples trop ornés. "Pauvres gens," disaient-ils à nos habitans, avec une hypocrite compassion, "vos prêtres et votre religion vous rendent esclaves. Pourquoi payez-vous tant à vos prêtres ? Pourquoi vous épuisez-vous à bâtir des églises si richement ornées ? Ne faut-il pas adorer Dieu en esprit et en vérité ? Croyez-vous que vos prières ne seraient pas aussi bonnes dans un temple médiocrement orné que dans vos superbes églises ?" Je me borne aujourd'hui à examiner si les déclamations de ces prédicans contre la magnificence de nos églises sont bien fondées. Si je prouve qu'elle sont opposées à la droite raison, et surtout à la Bible, qu'ils ont sans cesse à la bouche et à la main, et qu'ils disent être la seule règle à suivre, il faudra en conclure que ce sont des ignorans ou des imposteurs. Je leur laisse à choisir entre ces deux titres honorables ; et, en attendant qu'ils fassent ce choix, voici mes preuves. *Le temple le plus agréable à la divinité sur la terre, dit Sénèque, c'est l'âme pure du juste.* Néanmoins, ajoute Cicéron

(2. lég. n. 26.) *il est bon d'élever des temples à la divinité ; parceque ces temples augmentent et entretiennent la piété. Otez, dit-il ailleurs, le culte extérieur ; aussitôt la bonne foi disparaît de dessus la terre, la société se dissout, et la justice, la plus excellente des vertus, fondement de l'ordre et lien de la société, est anéantie.*

S'il faut des temples, doivent-ils être magnifiquement ornés ! Sans doute ; cette magnificence est une preuve de respect envers Dieu. Une nation ne croirait-elle pas manquer à son chef, s'il n'était pas mieux logé, je ne dis pas, que le dernier de ses sujets, mais même que les plus riches ? Le roi du ciel et de la terre voulant bien, par amour pour nous, habiter dans nos temples, ne serait-ce pas une indignité de notre part, si nous ne faisons pas pour lui ce que nous faisons pour ceux qui nous gouvernent ? De plus, la magnificence qui environne les princes, ne contribue pas peu à inspirer du respect et de la vénération à ceux qui les approchent. Ainsi en est-il par rapport à Dieu. Les lieux qui lui sont consacrés, nous inspirent envers lui d'autant plus de respect et de vénération, qu'ils sont plus richement ornés. C'est encore un hommage que lui rendent ses adoreteurs. Plus on aime et plus on respecte ; plus aussi donne-t-on des marques de son amour et de son respect ; et cet amour et ce respect se manifestent par les paroles et plus encore par les actions. Quelles peines ne se donne pas un inférieur pour recevoir son supérieur, lorsqu'il est très-élevé en dignité ! S'il le recevait comme un égal, qui ne le blâmerait de cette réception ? Ce n'est donc pas, à nous, folie de prodiguer ce que nous avons de plus riche et de plus beau au Dieu du ciel et de la terre qui veut bien habiter parmi nous. Ainsi, voilà démontré que les déclamations de ces liseurs et colporteurs de Bibles sont en opposition à la droite raison. Voyons si elles sont plus d'accord avec ce qui est dans leurs Bibles.

Au livre de l'Exode (ch. 36,-37,-38, &c.) on trouve décrit le tabernacle de l'alliance, l'autel des holocaustes, le propitiatoire, la table des pains de proposition, &c. C'est par l'ordre de Dieu que Moïse fit faire ces choses, et c'est le peuple qui en fournit les matériaux et qui en paya les ouvriers. Combien pensez-vous qu'on y employa d'or ? Vingt-neuf talens d'or et 730 sicles. Or le talent d'or valait 69,531 livres 5 sols, argent de France, et le sicle d'or valait 11 livres 11 sols 9 deniers ; ce qui fait la modique somme de 2,024,865 livres 2 sols 6 deniers. Ce n'est pas tout encore. On employa aussi 100 talens d'argent, et 1775 sicles d'argent. Le talent d'argent valait 4367 livres 3 sols 9 deniers, argent de France, et le sicle d'argent, 32 sols 6 deniers ; ce qui fait encore une somme de 489,603 livres 2 sols 1 denier. Le

coût de tous ces ouvrages fut donc en tout de 2,514,460 livres 5 sols. Quel prodigalité, grand Dieu ! pour loger un coffre qui contenait les deux tables de pierre où Dieu grava ses dix commandemens, la verge d'Aaron, de la manne et les pains de proposition. C'est dommage, pauvres Juifs, que Dieu vexa de la sorte, que nos liseurs et colporteurs de Bibles n'aient pas vécu alors ; si Dieu les eût eu pour conseillers, à coup sûr, il ne vous aurait pas fait tant de penser pour si peu de chose ; et vous auriez aussi bien prié devant un tabernacle de bois simplement orné, que devant ce tabernacle si riche et si magnifique.

Et ce temple immense, la merveille du monde, brillant de toute part d'or et d'argent, que bâtit, en l'honneur de Dieu, le roi Salomon, combien couta-t-il aux Juifs ? Car un roi n'est riche qu'autant que lui donnent ses sujets ; ainsi ce furent encore les Juifs qui payèrent les frais immenses de ce magnifique édifice.—Combien couta-t-il, demandez-vous ?—Je n'en sais rien ; l'Écriture ne nous le dit pas. Tout ce qu'elle nous dit, c'est que Salomon employa 70 mille hommes à porter les matériaux, 80 mille à tailler les pierres et 3600 à conduire les ouvrages qui durèrent sept ans. Tous les murs de ce temple étaient revêtus d'ornemens et de feuillages sculptés en bois de cèdre et de palmier, et de festons d'or. L'autel, les dix chandeliers des deux côtés de l'autel, les encensoirs et les vases sacrés étaient d'or le plus fin. Les clous mêmes étaient d'or, et le plancher et les portes étaient revêtus d'or. Dans le sanctuaire se trouvaient deux chérubins de bois d'olivier recouvert d'or, si grands que leurs ailes étendues, venant se joindre au milieu, formaient le plafond sous lequel on plaça l'Arche Sainte, (Paralip. liv. 2. ch. 2, 3 et 4.) Cependant Dieu n'habitait point en personne dans ce temple, comme il habite jour et nuit dans nos églises. Et nous serions répréhensibles de si bien orner les temples où J.-C. réside continuellement pour notre amour ! O ! vraiment, il fallait que des liseurs et colporteurs de Bibles passassent les mers pour nous le faire croire ; sans eux, jamais nous ne nous serions imaginé mal faire !

Où nos Suisses savaient ce que je viens de dire d'après la Bible sans cesse entre leurs mains, et ont parlé autrement qu'ils ne croyaient ; en ce cas ce sont des menteurs et des imposteurs. Car qu'est-ce qu'un menteur ? C'est, dit Homère, (Illiade livre 9,) *celui qui pense une chose en lui-même, et en dit une autre*. Ou bien, ils ignoraient ce que j'ai développé ; et alors pourquoi se mêlent-ils d'enseigner les autres, et de blasphémer ce qu'ils ignorent ? J'ai donc eu raison de dire, en commençant cet écrit, que ces Suisses sont ou des ignorans ou des imposteurs qui ne méritent que le mépris et l'indignation des

gens de bien. J'aurais voulu parler d'eux plus avantageusement ; mais leur conduite et leurs principes me forcent à leur donner les qualifications susdites. Qu'ils se rétractent et se comportent en hommes d'honneur, et ils auront mon estime et mon affection. Ce sont leurs défauts, funestes à la société, qui m'indignent et que j'attaque ; mais j'aime leurs personnes, images de Dieu, comme les autres.

F. B. p. c.

Pendant le carême de 1836, le savant Dr. Wiseman donna dans l'église de Ste. Marie, Moorfields, en Angleterre, une suite d'instructions ou de discours sur les principales doctrines et pratiques de l'Eglise Catholique. Ces discours sont dignes de la piété comme de la science du savant professeur, devenu depuis peu évêque catholique en Angleterre. Le quatorzième, le quinzième et le seizième de ces discours ont pour objet le dogme de la transsubstantiation. Nous croyons devoir donner la traduction de partie du quinzième, parce qu'il fournit une preuve tirée de la connaissance des langues orientales qui est bien loin d'être généralement connue. Une erreur grave d'un savant ministre protestant, publiée par lui, à Londres, en 1808, fournit au savant professeur catholique une preuve nouvelle sur ce sujet si important. Laissons maintenant parler le Dr. Wiseman.

« Je serai peut-être obligé de remettre à Dimanche prochain la seconde partie de mon argument, parce que, avant d'aller plus loin, je dois répondre à une ou deux objections qui nécessiteront quelques détails. Je me serais borné à des observations générales, mais une circonstance particulière me fait un devoir de détourner votre attention personnellement sur moi, plus que je n'aurais désiré le faire sans cela.

« La première objection, que j'aie à réfuter, a été répétée bien souvent ; elle doit son origine au Dr. Adam Clarke, ou a été renouvelée par lui dans son ouvrage sur l'Eucharistie. Ce monsieur jouissait, je crois, de la réputation d'être bien instruit dans les langues orientales, ou du moins dans le dialecte que parlaient Notre Seigneur et ses Apôtres. Il a tiré de-là une objection contre l'interprétation catholique qui a été copiée et recopiée par la plupart de ceux qui ont écrit sur ce sujet. Au lieu de citer les propres mots de son ouvrage, je préfère citer une lettre qui m'a été adressée il y a peu de jours, et après le commencement de ces instructions. C'est là la circonstance à laquelle je faisais allusion, il n'y a qu'un instant. Voici la lettre :

« Londres, 4 Mars.

« RÉVÉREND MONSIEUR,

« Je vous prie très-respectueusement de tourner votre attention sur les

remarques suivantes, sur l'Eucharistie par un ministre maintenant décédé, qui était très-versé dans les langues orientales et autres (le Dr. A. Clarke) et qui, je crois, tendent à affaiblir considérablement les arguments que les catholiques romains mettent en avant pour défendre la transubstantiation.

“ Dans l'Hébreu, le Chaldéen et le Chaldeo-Syriaque il n'y a point de terme pour exprimer, *signifier, représenter, dénoter*, quoique ces termes abondent dans le Grec et le Latin. De-là vient que les Hébreux emploient une figure et disent : *cela est pour cela signifie. Les sept vaches sont sept années. Les dix cornes sont dix Rois.* etc. On suit cet idiome hébreux, même en écrivant en Grec, *les sept étoiles sont les sept Eglises*, etc. etc.

“ Il serait inutile de prouver que Notre Seigneur, dans cette occasion, ne parla ni en Grec, ni en Latin ; c'était très-probablement dans la langue, appelée ci-devant le Chaldéen et maintenant le Syriaque, qu'il conversait avec ses disciples. Dans Mathieu, chap. 26, v. 26, 27, les mots dans la version syriaque sont : “ HONAU PAGREE, *ceci est mon corps* ; HENAU DEMEE, *ceci est mon sang.* Le Grec est une traduction verbale de cette manière de parler ; et personne, de nos jours, parlant la même langue, n'emploierait d'autres termes pour exprimer : *ceci représente mon corps,—ceci représente mon sang.* —*Discours sur la Sainte Eucharistie par A. Clarke D. D. Londres, 1808.*

Voilà, continue M. Wiseman, trois assertions distinctes ; d'abord, qu'il n'y a, dans l'hébreux ou le chaldeo-syriaque, aucun mot qui signifie, “représenter.” Secondement, que, parmi le peuple qui parlait la langue dont Notre Seigneur se servait en instituant l'Eucharistie, il était d'usage familier ou commun de dire, “ceci est” pour exprimer “ceci représente.” Troisièmement, que, s'il avait intention de dire “ceci représente mon corps,” il ne pouvait exprimer cette idée autrement qu'en disant : “ceci est mon corps.” En admettant tout cela, il ne serait pas prouvé que N. S. institua un signe ou un symbole. Car quoiqu'il eût dû employer ces expressions pour l'établir, il n'en est pas moins vrai que la même phrase serait applicable et même nécessaire pour la déclaration littérale de la chose même, au lieu du symbole. Ces expressions seraient au moins équivoques, et il faudrait encore chercher ailleurs une interprétation.

L'auteur de la lettre la termine ainsi :—“ Je ne puis qu'être surpris de voir cette doctrine soutenue si fermement et défendue par un professeur de langues orientales, qui peut comparer les différentes versions des Ecritures, et j'espère humblement que vous vous apercevrez que vous êtes dans la voie de l'erreur.”

Je suis reconnaissant, très-reconnaissant de cette lettre, parce que son auteur me témoigne un intérêt personnel, ce qui est toujours un sujet de reconnaissance, et, en outre, parce qu'il me fournit la preuve que cette objection est encore populaire, encore connue, tandis que sa réfutation est bien loin d'être

aussi répandue. C'est pourquoi je répondrai avec plus de détails que je ne l'aurais fait sans cela. Me voici donc interpellé d'expliquer comment avec le peu de connaissances que j'ai acquises des langues en question, je puis maintenant une doctrine si opposée, comme l'assure le Dr. Clarke, à la langue, à la version de l'Écriture, ou à la littérature à laquelle j'ai été accoutumé ; et je réponds :—Si quelque chose, sur la terre, avait pu m'attacher davantage à notre interprétation ;—si quelque chose avait pu me confirmer encore dans ma foi à la doctrine catholique, ce serait le peu de connaissances que j'ai acquises dans ce genre d'études. Car je vous ferai voir comment l'assertion du Dr. Clarke, loin d'avoir affaibli ma croyance dans la doctrine catholique a dû au contraire et nécessairement la confirmer.

Il y a environ huit ans, lorsque je m'occupais plus activement de l'étude de ces matières, je vis ce passage du Dr. A. Clarke, cité par Mr. Hartwell Horne. Suivant le principe que j'avais adopté dans le cours de mes recherches, et dans lequel j'espère persévérer, je résolus de l'examiner à fond et avec impartialité. Il y avait là une série d'assertions bien fortes ;—qu'il y avait une certaine langue dans laquelle il ne se trouve pas un mot qui signifie “représenter ;”—qu'il était d'usage d'exprimer l'idée de représentation par le verbe “être ;” et conséquemment que N. S. voulant dire “ceci représente mon corps” était forcé de dire “ceci est mon corps.” Je résolus d'examiner ces assertions comme une simple question de littérature philologique, et de voir si le syriaque était pauvre et misérable au point de ne pas posséder un seul mot signifiant représentation. Je parcourus des dictionnaires et je trouvai deux ou trois mots soutenus d'un ou deux exemples ; c'était assez pour réfuter l'assertion, mais ce n'était pas assez pour me satisfaire entièrement. Il me parut que le meilleur moyen d'établir ce fait, était de lire les auteurs qui avaient écrit en cette langue, et je publiai le résultat de mes recherches dans un ouvrage que j'ai maintenant dans la main, sous le titre “d'Examen philologique des objections contre le sens littéral de la phrase dans laquelle a été instituée l'Eucharistie, tiré de la langue syriaque, contenant un aperçu d'un dictionnaire syriaque.” En d'autres termes, considérant simplement la question sous le rapport de la science, je résolus de montrer l'imperfection de nos moyens d'apprendre cette langue et de montrer, par un échantillon, les défauts de nos dictionnaires. Cet échantillon était une liste des mots qui signifient, représenter, dénoter, signifier, être le type de, qui ne se trouvent pas dans nos meilleurs dictionnaires ou qui y ont une acception différente.

Quel est le nombre contenu dans cette liste qui a trente ou quarante pages? En d'autres termes, combien de mots la langue syriaque, que le Dr. Clarke dit n'en pas posséder un seul qui signifie, "dénoter, représenter," combien la langue syriaque en possède-t-elle. La langue anglaise n'en a que quatre ou cinq. Le grec et le latin en ont à peu près autant l'une que l'autre, je doute qu'il y en ait dix chaque, combien donc en aura cette pauvre langue syriaque! *Au-delà de quarante!* Cette liste contient quarante mots avec des exemples pris des meilleurs auteurs. Il y a à peine un de ces mots qui n'ait plusieurs de ces exemples, quelques-uns en ont vingt, trente, quarante, quelques-uns près de cent, et dans bien des cas on n'a pas donné la moitié des exemples.

Voilà donc pour la première assertion qu'il n'y a pas dans le syriaque un seul mot pour exprimer une idée pour laquelle il s'en trouve quarante-un plus, je crois, qu'aucune langue actuelle n'en possède.

Je m'appesantissant sur ce sujet non seulement à cause de la réfutation, mais encore pour montrer combien il est facile, en général, de faire des assertions hasardées sur des sujets peu connus. Ainsi tout individu qui ne connaît pas cette langue, qui sait que le Dr. Clarke était un homme instruit et qui, comme de raison, croit qu'il était honnête et de bonne foi, croira sans hésiter que ses assertions positives sont exactes, et d'après son autorité rejettera la doctrine catholique. Ces assertions cependant sont erronées; le syriaque a une abondance de mots, et plus qu'aucune autre langue pour exprimer l'idée en question. (a)

A CONTINUER.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

Les EXERCICES PUBLICS DU COLLÈGE DE MONTRÉAL se feront mardi et mercredi prochains, 27 et 28 du courant. Chacun de ces deux jours il y aura deux séances, une le matin et l'autre le soir. Celles du matin commenceront à huit heures, celles du soir à deux. Elles seront toutes terminées par des discours académiques, français ou anglais, composés par les élèves mêmes qui les prononceront. Le public sera admis sans cartes aux trois premières séances; mais pour la dernière, chacun devra être muni d'une carte d'entrée. (Pour avoir des Cartes d'entrée; s'adresser au Collège.) Après la Distribution des Prix commenceront les Vacances et les classes s'ouvriront de nouveau le 16 de septembre.

BAILLE PRÊTRE DIR.

—JEUDI, 29 du courant, auront lieu les EXERCICES LITTÉRAIRES du COLLÈGE de STE. THÉRÈSE, et le même jour, commenceront les VACANCES des élèves de cette maison. Cet intéressant établissement, dû aux pieux efforts de M. DUCHARME, ne manquera pas, sans doute, d'attirer l'attention des amis de l'éducation.

(a) J'ai été requis par un correspondant de donner quelques-uns de ces mots, en publiant ce discours. Il m'informait que ce que j'avais affirmé en chaire était revoqué en doute. Si je faisais ce qu'il me demande, je ne ferais que donner une série de sons inintelligibles. Mais s'il se trouve quelqu'un qui ait des doutes sur la contradiction que j'ai donnée à l'assertion téméraire du Dr. Clarke, je le prie de consulter le livre intitulé "*Horæ Syriacæ*" Rome 1828, p.p. 18. 53. dont une copie se trouve au Musée Britannique.

COLLÈGE DE SAINT-HYACINTHE.

Nous avons la satisfaction de présenter à nos lecteurs au moins un rapide aperçu de l'examen public qui a terminé bien solennellement les travaux littéraires de l'année scolastique au Collège de St. Hyacinthe. Dans l'intention des membres Directeurs de cette Institution, cet examen avait pour but de mettre sous les yeux de nombreux examinateurs le plan d'éducation, le mode d'enseignement et la totalité des matières étudiées dans leur maison. Ce désir ne pouvait être qu'utile à leur établissement, en même temps qu'il devait être bien agréable aux parents et aux élèves qu'une suspension d'exercices totalement publics, pendant les deux années dernières, avait rendus plus avides que jamais de ce triomphe littéraire. Nous pensons que les Professeurs de ce Collège se proposent de soumettre ainsi, seulement d'époque en époque, le résultat de leur constante application à cultiver la jeunesse de leur pays. Il peut y avoir un avantage réel dans cette modification.

Pour la circonstance de mercredi dernier, vingt et quelques prêtres étaient accourus des différentes parties du district. Leur présence attestait non seulement combien le clergé est toujours ami de l'éducation, mais encore à quel degré les ecclésiastiques de St. Hyacinthe possèdent la sympathie de leurs confrères. La foule des auditeurs, plus considérable que jamais, faisait bien voir aussi que les Canadiens, ceux de la campagne comme ceux de la ville, savent grandement apprécier le bienfait de l'instruction, puisqu'à cette époque, les travaux agricoles pouvant retenir une partie de ces spectateurs au milieu de leurs champs, il s'en fallait cependant de beaucoup qu'une salle de 72 sur 30 pieds put contenir la masse compacte des étrangers et des citoyens les plus respectables de l'endroit, qui se tinrent assidument aux séances depuis huit heures du matin, jusqu'à sept heures du soir.

Dans cette journée trop courte pour suffire à l'abondance des matières que les élèves avaient encore à produire à la suite de deux jours d'examen privé, on passa principalement en revue les cours des langues française et anglaise, les classes où s'enseignent toutes les règles de commerce, ainsi que les hautes mathématiques ; la répétition de six cours différents d'histoire, ainsi que les notions géographiques sur les cinq parties du monde ; de plus, les préceptes de la Littérature et de la Rhétorique, accompagnés de la déclamation très-correcte des principaux modèles insérés dans ces différents cours ; enfin les trois parties de la Philosophie Intellectuelle.

Certes, nous serions grandement injuste, si nous ne rendions ici un témoignage explicite de l'entière satisfaction, de la surprise même que nous procu-

rèrent les succès éminents que nous admirâmes dans les élèves de St. Hyacinthe. L'approbation irrésistible que donna souvent, à l'unanimité, l'assemblée nombreuse qui voyait et entendait comme nous, est une sûre garantie que, dans nos paroles, il n'y a ni l'exagération, ni l'aveuglement de l'amour paternel ; bien loin de-là nous attestons avec une joie indicible qu'il y a progrès, progrès marquants ; et que nous avons acquis la certitude que le collège de St. Hyacinthe ne pouvait être remis entre des mains plus habiles que celles qui le conservent. Ces prêtres distingués non seulement continuent le bien que nous avons pu y faire, plus heureux, ils pourront réaliser tout ce qui était dans nos désirs.

En dehors de la partie littéraire et scientifique que nous venons d'analyser, nous pourrions louer aussi un autre mérite qui ne servit pas peu à prouver le soin que l'on prend de cultiver le talent oratoire dans cette maison ; nous voulons parler de ceux plaidoyer et drame qui terminèrent les deux séances. Celle du matin fut close par le fameux procès de Louis XVI devant la convention nationale. Sept élèves concoururent à l'exécution de ce plaidoyer dont l'histoire conserve le souvenir comme un monument du délire des passions luttant contre la loyauté et la justice pour opprimer l'innocence.

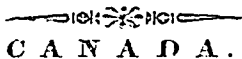
Dans la séance de l'après-midi, tout le parterre fut vivement ému par la représentation d'un drame tragique de Ducis, ayant pour titre JEAN SANS-TERRE. Dans cette pièce, Arthur Duc de Bretagne a les yeux crevés, puis est enfin tué de la propre main de cet oncle barbare. L'acteur jouant le rôle du jeune Duc surpassa l'attente non seulement des spectateurs, mais aussi celle du professeur qui l'avait exercé. Les larmes coulaient de tous les yeux toutes les fois qu'il paraissait sur la scène dans ce rôle si attendrissant qui demandait de la part de l'élève une intelligence d'autant plus développée, que les sentimens en étaient plus délicats et en même temps plus nobles et plus énergiques. Cet intéressant jeune homme (Alfred Spink) est à peine âgé de douze ans et il termine sa littérature. Les prix qu'il a recueillis attestent ses talens, ainsi que son travail. On admira encore l'ami et le protecteur d'Arthur dont le rôle si difficile fut joué avec un naturel plein de grâce et de force ; on pourrait en dire autant des autres acteurs en général. Le dénouement arracha un cri simultané à un grand nombre de spectateurs. La tendresse filiale pour une mère, l'amour de la patrie, le dévouement de l'amitié, la fidélité au serment furent les sentimens qui se succédèrent dans l'âme des auditeurs pendant l'exécution de toute la pièce.

Parmi les élèves qui remportèrent un plus grand nombre de prix, nous de-

rons particulièrement indiquer les noms de MM. C. Papineau, J. B. Archambault, H. Millier et celui encore de M. N. Lavallée qui, sur le suffrage de ses condisciples sanctionné par celui des prêtres de l'établissement, obtint le prix éminent de sagesse qu'un des anciens Directeurs du collège de St. Hyacinthe vient de fonder si non à perpétuité, au moins sa vie durant, en faveur de l'élève qui, chaque année, serait ainsi qualifié par le témoignage de ses pairs et de ses maîtres.

Le discours de conclusion, qui révélait très-avantageusement le mérite de l'auteur, fut composé et prononcé avec une pathétique émotion par M. A. Taché. Nous entendîmes aussi avec un intérêt bien vif un discours académique sur l'histoire universelle. Dans deux parties distinctes et parfaitement narrées, on y étudiait l'histoire sous son rapport religieux et philosophique. D'après notre conviction, ce sujet fut traité avec une telle profondeur de vues, et un caractère de catholicité si sublime, que nous ne pûmes nous empêcher d'en témoigner publiquement notre satisfaction. Nous livrons ici un nouvel assaut à la modestie de l'auteur, en le priant de nous accorder la possibilité de prouver au public la vérité de notre jugement, en nous permettant la publication de son manuscrit. Au reste, ce n'est point assez de cet aperçu général et trop peu précisé ; le public a droit de connaître plus complètement les institutions où doit être élevée la jeunesse de son pays. C'est pour cela que nous souhaitons nous procurer quelque compte-rendu de l'enseignement total de nos collèges, pour le mettre sous les yeux de nos compatriotes.

—Nous espérons aussi pouvoir prochainement entretenir nos lecteurs d'une autre Institution grandement utile au pays, nous voulons parler du Collège de l'Assomption.



C A N A D A .

—o—
HAUTE TRAHISON PAR.....!!!

L'ÉVÊQUE DE NANCY est accusé de prêcher hautement, très-hautement LA TRAHISON par les campagnes du Canada! L'indictement épouvantable en a été porté devant le PUBLIC, hier de très-grand matin, avant la lumière même de l'aurore, par ... le HÉRALD!

Lecteur, pensez-vous qu'il doive, qu'il puisse y avoir PLAIDOYER ?

Nous tremblons encore bien plus pour le noble Comte, depuis que nous savons que les complots de son intarissable éloquence doivent le compromettre dimanche, dans la cathédrale même de Montréal, au sù de l'ACCUSATEUR PUBLIC de tout ce qui est BON et SACRÉ !

Nous venons de recevoir des nouvelles de Mgr. l'évêque de Montréal. Le 20 juin, S. G. était à Marseille, en route pour Rome. L'évêque et ses deux compagnons jouissaient d'une très bonne santé.

Une lettre particulière de M. le Secrétaire Paré mentionne la grande facilité qu'il y aurait de se procurer, en France, des ornemens d'église à des prix bien réduits. Les commissions nouvelles que voudraient donner MM. les curés devraient être promptes et spéciales.

—Nous publierons dans un autre numéro partie d'une lettre qu'on veut bien nous communiquer, et qui renferme d'intéressantes informations sur la retraite et l'état de la religion dans la paroisse de l'Acadie. Malheureusement nous n'avons reçu aucun détail par écrit sur les nombreuses retraites qui se font ou viennent de se faire dans les autres parties du diocèse. Nous savons seulement que les travaux et les succès y ont été grands, très-grands.

—Si nous avons la douleur d'annoncer la mort de l'Honorable Thomas Coffin, des Trois-Rivières, nous avons du moins la consolation d'apprendre que cet intègre citoyen a fait, avant de mourir, abjuration du protestantisme pour embrasser la religion catholique. Une seule conversion faite comme celle-ci, de pleine conviction, dans un moment aussi solennel que celui de la mort, est à nos yeux une preuve bien forte en faveur de la vérité suprême du catholicisme.

—Les actes du synode presbytérien, dont nous parlions dans notre dernier numéro, ont entre'autres fourni à l'*Aurore des Canadas* les réclamations suivantes :

“A un synode de l'église presbytérienne du Bas-Canada, tenu dernièrement à Kingston, synode auquel assistaient près de quarante ministres et environ quinze *ruling elders*, on vota une adresse de félicitation à Son Excellence sur la mise en opération de l'acte d'union des provinces. Le même synode adopta pareillement une pétition à la législature, la priant de pourvoir à ce que l'usage de la Bible fût introduit dans toutes les écoles de la province, recevant quelque octroi de l'argent public. “ Nous ne savons pas si l'église presbytérienne a eu toute la prétention de soutenir que le Saint-Esprit ou un bon esprit quelconque préside à ses conciles ; ce que nous admirerions, c'est qu'il eût pu sanctionner, même indirectement, un acte d'injustice qui a paru si palpable à ses auteurs mêmes qu'ils n'ont osé le présenter que comme mesure de convenance (*expediency*), mot que les hommes d'état en Angleterre substituent souvent à celui de justice. Cette licence, à ce qu'il paraît, se passe aux

hommes d'état ; mais devait-elle être de mise chez les ministres d'une religion quelconque, qui sont ou doivent être les conservateurs de la morale ? Nous le disons avec regret, parce que nous n'aimons point à intervenir dans les croyances religieuses de personne ; mais le vote d'approbation du synode ne montre-t-il pas ou que la secte presbytérienne ne tient pas fort à la justice, un des principaux et quelquefois l'unique objet que se sont proposé ceux qui ont institué les religions, ou au moins les pères du synode ont dégénéré de l'esprit des fondateurs de leur secte. Les choses en étant à ce point, nous ne pouvons que regretter de voir que M. Lapelleterie, ministre protestant français qui a gagné à sa croyance quelques-uns de nos compatriotes, ait été recommandé, dans le même synode, auprès du presbytère de Québec, comme digne d'être licencié et ordonné ministre presbytérien. Cette ordination nous fait voir que les prosélytes de M. Lapelleterie sont presbytériens ou au moins qu'ils le seront bientôt, et cette idée nous fait peine, parceque, si nos concitoyens ne sont pas libres et heureux, nous voudrions les voir au moins tenir à des principes de justice. C'est la première fois que nous nous expliquons ainsi publiquement sur le compte d'une secte quelconque et cela parce que notre objet est la politique et non la religion ; mais aussi pourquoi les *Pères* du Concile de Kingston se mêlent-ils de politique et, se mêlant de politique, viennent-ils donner leur sanction à une injustice ?"

—La gazette de Québec dans son numéro de mardi renferme, sous la signature d'un correspondant, un 1er article en réfutation du système de M. Mondelet. Nous reproduirions dans nos cahiers cette importante discussion, si nous n'avions déjà, dans les écrits de l'un de nos correspondants, un plaidoyer semblable et d'une égale force de raisonnement en faveur de l'éducation catholique.

—Il paraît que toutes les loges orangistes du Haut-Canada n'ont pas été fidèles à l'ordre de leur grand-maitre, car *l'examiner* de Toronto avoue que le 12 juillet a encore été célébré dans cette ville par une procession d'environ trois cens de ces fanatiques, ivres et vociférants.

—Il a plu à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR en chef de nommer l'honorable sir JAMES STUART Baronet, pour être Député-Gouverneur de la ci-devant province du Bas-Canada.

—o—

NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ANGLETERRE.—Les dernières nouvelles d'Europe annoncent que le parti Whig a obtenu une majorité dans les dernières élections en Angleterre.

—Il existe dans la bibliothèque du prince de Ligne, une curiosité bibliographique qui mérite d'attirer l'attention des amateurs de livres singuliers. C'est un beau volume in-douze, sur beau vélin avec figures, qu'on soupçonne avoir été imprimé en Angleterre de 1485 à 1500. Son titre porte : *Liber Passionis cum figuris et caracteribus ex nullâ re compositis*. Les figures et les caractères du livre ne seraient donc formés d'aucune matière, et c'est pour cela que nous disons qu'on soupçonne qu'il a été imprimé en Angleterre à la fin du quinzième siècle. Voici comment s'explique cette singulière inscription du titre : toutes lettres du texte et tous les délinéamens des figures ont été délicatement découpés avec la pointe d'un canif; chaque page, ainsi vidée laisse apparaître ces lettres et ces figures à l'aide d'un papier bien collé derrière le vélin; la netteté, le fini et la précision des découpures passent toute croyance; les vides sont plus purs que les caractères les plus beaux des Didot et des Bodoni. L'intérieur du livre se compose de vingt-quatre feuillets, y compris neuf estampes. C'est un chef-d'œuvre de patience. Le premier feuillet, qui sert de frontispice, est couvert d'H couronnés, entremêlés de roses. C'est la marque du roi d'Angleterre, Henri VII, à qui l'ouvrage fut présenté. Le second feuillet contient les armoiries de ce monarque, avec la devise : *Honny soit qui mal y pense*, et au-dessous son emblème favori : une rose entre deux herbes. La Passion selon saint Jean commence au troisième feuillet, et continue jusqu'au dix-septième; les principaux mystères de la Passion occupent le reste de l'ouvrage.

ESPAGNE.—Plusieurs députations provinciales ont adressé, aux cortès, des pétitions dans le but de provoquer un schisme. Ces pétitions se distinguent par une odieuse intolérance, les injures les plus grossières contre le pape, et la manifestation d'un vif désir de voir opprimer le clergé qui soutient les doctrines contenues dans l'allocution du 1er mars.

“Il est hors de doute, dit le *Catholique*, que, si les cortès et le gouvernement suivent la route que leur tracent les passions aveugles, nous verrons des choses horribles, nous verrons des ruines, nous verrons du sang; et puis, quand de larges plaies seront ouvertes, nous ferons des efforts pour relever les ruines, et, après de longues et douloureuses années; nous arriverons à peine au point d'où nous devrions partir maintenant pour le bonheur et le repos de notre malheureuse nation.”

AUTRICHE.—Une patente impériale du 5 janvier 1841 autorise l'établissement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le royaume Lombardo-Vénitien. Elle consacre à la fondation du prieuré une ancienne église de l'or-

dre, située à Venise. Chaque grand-prieur recevra une dotation annuelle de 2,000 florins. Les familles nobles de ce royaume pourront fonder des commendés. On ne pourra élire en qualité de prieurs que des sujets autrichiens, et l'Empereur se réserve d'approuver ou de rejeter l'élection.

AFRIQUE.—Un des derniers numéros du *Journal évangélique* contient un appel pressant des missionnaires protestans français, établis dans le sud de l'Afrique, à leurs commettans de Paris, pour les engager à leur envoyer sans délai des collaborateurs.

“ Nous tremblons, disent-ils, à la pensée du danger où sont les *Bassoutos*, de s'égarer dans de fausses voies. Les catholiques font de grands efforts pour s'établir dans la colonie. Ils ont fondé un collège à Port-Elisabeth ; ils bâtissent une église à Graham-Town et ils n'attendent que de nouveaux renforts pour étendre leur mission jusqu'aux *Caffres* et aux *Bechuanas*. Tâchez, nous vous en supplions, de nous envoyer du secours, ne fut-ce qu'un missionnaire. ”

Les catholiques dont il est ici question, sont les missionnaires irlandais, envoyés du Cap de Bonne-Espérance par Mgr. Griffith, vicaire apostolique du sud de l'Afrique.

—Aux dernières dates, on annonçait que le gouvernement français négociait avec M. de Stockmer un essai de colonisation de l'Algérie, qui serait faite sur une grande échelle dans les environs de Bone. On assure aujourd'hui que cette affaire touche à une conclusion, et que le traité à passer avec M. de Stockmer, pour l'établissement de plusieurs milliers de Suisses sur le territoire africain, est sur le point de recevoir la sanction royale. La base de cette combinaison est un prêt de 400,000 fr. par année, pendant six ans, applicable à la construction des bâtimens ruraux, et remboursable en vingt-cinq années. Les colons, trouvant des habitations saines et commodes à leur arrivée, seront à l'abri des inconvéniens du climat, et pourront se livrer immédiatement à l'exploitation du sol. M. de Stockmer a fait ses preuves comme organisateur et comme administrateur ; il s'est adjoint deux hommes bien capables de le seconder dans cette œuvre, M. Buchwalder, colonel du génie fédéral, et M. Marchand, inspecteur des forêts du canton de Berne. L'émigration se composera de cultivateurs et d'hommes qui possèdent les ressources nécessaires pour fonder des établissemens agricoles ; recrutée d'abord exclusivement en Suisse, elle attirera bientôt les Alsaciens et les Allemands, qui s'expatrient aujourd'hui pour le Nouveau-Monde.

ASIE.—On écrit de Constantinople, 12 juin, à la *Gazette d'Augsbourg* :

“ Ces jours derniers, le ministère s'est occupé sérieusement de la consti-

tution que les puissances européennes désirent donner aux populations de la Syrie. Aucune résolution définitive n'a encore été adoptée. Cependant le divan semble vouloir s'arrêter aux idées suivantes : 1. séparation de l'autorité militaire, civile et financière ; 2. diminution des impôts ; 3. confirmation des privilèges antérieurs concernant le culte pour toutes les confessions chrétiennes ; 4. érection de Jérusalem en ville libre, sous la suzeraineté ottomane ; 5. établissement d'un patriarcat dont le chef ne pourra être nommé qu'avec l'agrément de la Porte ; mais ne relèvera que du sultan seul, sans pouvoir intermédiaire. Le règlement concernant le Liban a donné lieu à une chaude controverse.

M. de Pontois, ambassadeur de France, avait adressé une note au ministre des affaires étrangères pour lui déclarer que la France entendait prendre une part active au règlement des affaires de la Syrie, attendu que depuis des siècles elle protégeait spécialement les chrétiens de cette province, et entendait faire valoir son droit.



PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Parmi les pétitions présentées, le 12, à la chambre d'assemblée, on remarque les suivantes :—Par M. Jones, une du clergé et des membres de l'Eglise Anglicane dans les townships de l'est, demandant une aide pour l'éducation. Par M. Armstrong, une de J. Mausscau et autres propriétaires, de Berthier, demandant une aide pour bâtir un pont sur la rivière Bayonne. Par M. Moffatt, une de la Faculté médicale du Collège McGill, demandant une aide pour cette institution : une autre de la société bienveillante des Dames de Montréal demandant une aide de £1500 pour construire un édifice convenable pour leur asile. Par M. Delisle, une de L. Odell et autres, censitaires de Lacolle, demandant l'abolition de la tenure en censive.

Une nouvelle du jour est que le bill sur les élections contestées, proposé par Sir A. McNabb, a passé, le 19, dans la chambre d'assemblée. Les journaux réformistes regardent cette mesure comme une victoire.

—Le résultat de la bruyante affaire de McLeod est simplement que ce prisonnier doit être, contrairement à l'attente générale, *renvoyé en prison, pour subir son procès dans la forme ordinaire*.